

FERODO® enrichit sa gamme de freinage en lançant le premier liquide de frein formulé pour les véhicules hybrides et électriques

Le nouveau liquide FERODO FBE050 DOT 5.1EHV complète la vaste gamme de plaquettes de frein de la marque répondant parfaitement aux besoins des applications VHE



FERODO®, partenaire privilégié des constructeurs automobiles dans le développement de produits de friction premium depuis plus de 100 ans, a introduit le premier liquide de frein spécifiquement formulé pour répondre aux besoins exclusifs des véhicules hybrides et électriques (VHE). Le liquide de frein FERODO FBE050 DOT 5.1EHV offre différentes caractéristiques améliorées visant à optimiser les performances globales du système de freinage sur ces types de véhicules.



Les exigences des véhicules hybrides et électriques en matière de systèmes de freinage sont différentes de celles de leurs homologues animés par un groupe motopropulseur classique. Les modèles VHE étant équipés de grosses et lourdes batteries, une puissance de freinage supplémentaire s'avère nécessaire dans certaines situations de fonctionnement. En outre, l'enclenchement intermittent du système de freinage régénératif est susceptible d'empêcher l'échauffement normal des plaquettes et disques de frein. Pour absorber cette contrainte supplémentaire, les modèles VHE nécessitent un liquide de frein évolué, avec des points d'ébullition sec et humide élevés. Par ailleurs, les systèmes de freinage régénératif contribuant à prolonger la durée de vie des plaquettes et éléments connexes, le liquide de frein est susceptible d'être remplacé moins fréquemment, d'où d'éventuels problèmes de corrosion. Autre



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

préoccupation : les courants électriques potentiels à proximité du circuit de freinage si le liquide de frein possède une conductivité électrique modérée à élevée.

« Le liquide de frein FERODO FBE050 est le premier fluide spécifiquement formulé pour répondre à toutes ces préoccupations et contribuer à des performances et une fiabilité accrues du système de freinage des véhicules hybrides et électriques », explique Ronald De Wilde, Responsable de la marque FERODO, DRiV™ Motorparts.

« Les prestataires de services automobiles et leurs clients font confiance à FERODO pour obtenir de puissantes performances dans tous les domaines de la technologie du freinage, y compris les demandes très spécialisées des véhicules équipés d'un groupe motopulseur électrique ».

Le liquide de frein FERODO FBE050 DOT 5.1EHV offre plusieurs caractéristiques et avantages parfaitement adaptés aux applications VHE :

- Point d'ébullition sec élevé (274° C)
- Point d'ébullition humide élevé (184° C)
- Résistance accrue à la corrosion
- Conductivité réduite
- Faible viscosité (conforme à ISO 4926 Classe 6)
- Respecte et dépasse les spécifications DOT 3, 4, 5.1 et 4LV



Outre le nouveau liquide de frein FBE050, FERODO propose des plaquettes de frein de rechange pour



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

98% des voitures particulières hybrides et électriques circulant sur les routes européennes. La plaquette de frein ECO-Friction® de la marque est extrêmement efficace pour les voitures hybrides, électriques et celles pourvues d'un frein de stationnement électronique.

Pour en savoir plus sur le liquide de frein FBE050 DOT 5.1EHV et les autres produits FERODO, veuillez consulter www.ferodo.com.

À propos de DRiV™ - la future entreprise Aftermarket et Ride Performance

Après la séparation attendue de Tenneco pour créer deux nouvelles entités indépendantes, une société dédiée au marché des pièces de rechange et aux systèmes de suspension et de freinage (DRiV™), ainsi qu'une nouvelle société spécialisée dans les technologies de groupe motopropulseur, DRiV sera l'une des plus grandes sociétés multi-produits et multimarques sur le marché mondial de la rechange, et l'un des plus grands fabricants mondiaux de produits de suspension et de freinage en première monte. Les principales marques de DRiV seront constituées notamment de Monroe®, Öhlins®, Walker®, Clevite®Elastomers, MOOG®, Fel-Pro®, Wagner® et Champion®. DRiV devrait réaliser un chiffre d'affaires 2018 à périmètre constant de 6,4 milliards de dollars, dont 54 % provenant du marché de l'après-vente et 46 % des clients de première monte.

Disposition « Safe Harbor »

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs incluent, entre autres, des énoncés relatifs à notre projet de scission en deux entreprises ouvertes indépendantes. Les énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes pouvant changer considérablement les résultats du moment par rapport à ceux décrits dans les énoncés prospectifs, y compris la possibilité que Tenneco ne puisse pas réaliser la scission de l'entreprise Aftermarket & Ride Performance de l'entreprise Powertrain Technology (ou ne puisse réaliser tout ou partie des bénéfices anticipés de ladite scission), la possibilité que l'acquisition de Federal-Mogul ou la scission puisse avoir un effet négatif sur les accords existants avec Tenneco, y compris ceux relatifs à la transition, à la fabrication et à la fourniture de services et aux questions fiscales, la capacité à retenir et à engager du personnel clé et à maintenir les relations avec les clients, fournisseurs ou autres partenaires d'affaires, le risque que les bénéfices de l'acquisition de Federal-Mogul ou la scission, y compris les synergies, ne puissent pas se réaliser entièrement ou puissent mettre plus de temps que prévu pour se réaliser, le risque que l'acquisition de Federal-Mogul ou la scission ne fasse pas avancer la stratégie commerciale de Tenneco, le risque que Tenneco puisse avoir des difficultés à intégrer tous les employés ou opérations, l'éventuelle dispersion de l'attention de la direction de Tenneco résultant de la transaction, ainsi que les facteurs de risque et les déclarations de mise en garde comprises dans les rapports périodiques actuels de Tenneco (formulaires 10-K, 10-Q et 8-K) parfois classés avec la SEC. Au vu de ces risques et incertitudes, les investisseurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et de ne pas les voir comme une prédiction des résultats actuels. Sauf stipulation contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont rédigés à la date de la présente communication et, à moins que la loi ne l'exige, Tenneco n'assume aucune obligation et renonce à toute obligation de divulgation publique des révisions ou mises à jour des énoncés prospectifs. D'autres informations relatives à ces facteurs de risques et incertitudes sont ponctuellement présentées dans les déclarations de l'entreprise auprès de la SEC (autorité américaine de réglementation et de contrôle des marchés financiers), y compris, mais sans s'y limiter dans sa déclaration annuelle par le formulaire 10-K pour l'exercice clôturé au lundi 31 décembre 2018.